

Conseil municipal du 21/01/2019

- **Ressources Humaines**

-Modification du tableau des effectifs : Il est décidé d'ouvrir un emploi permanent à temps complet d'agent technique, affecté aux services techniques, un emploi d'agent non permanent, à mi-temps, affecté aux écoles, de créer pour une durée d'un an un emploi non permanent à temps complet d'agent de surveillance.

Ces ouvertures de poste permettent de remplacer des agents partis de la commune soit pour mise en retraite soit pour mise en disponibilité.

-Mise en place du nouveau régime indemnitaire des agents, tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

-**Finances**

-Gratuité de la bibliothèque

La lecture publique va devenir une compétence communautaire. La bibliothèque d'Orcet a vocation à être intégrée au réseau intercommunal de lecture au sein duquel les inscriptions seront gratuites. A compter du 1^{er} janvier 2019, les inscriptions à la bibliothèque d'Orcet seront gratuites.

-Demande de subvention

La commune sollicite une subvention au titre de la DETR 2019 pour l'aménagement de voirie rue du général d'Orcet et rue des Percèdes, à hauteur de 90 000€.

-**Résidence seniors**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer la future résidence seniors :
« Hameau du Petit Auzon ».